



33^e SALON NATIONAL D'AUTEURS SAINT BRIEUC 2024/2025

Du 18 janvier au 2 février 2025

Les quinze séries sélectionnées pour le Salon National d'Auteurs ainsi que le prix Betoux, seront exposés en janvier 2025 lors de la Biennale de la photographie de St Briec « clin d'œil ».

Agenda

Le déroulement du Salon National d'Auteur se fera en plusieurs temps :

- **Téléchargement des photographies jusqu'au 21 septembre 2024**
- Pré-sélection des séries sur fichiers numériques début octobre 2024
- Sélection sur papiers des séries retenues fin novembre 2024
- Exposition du Salon en janvier 2025

Modalités d'Envoi des fichiers numériques

Les photographies seront téléchargées par les participants eux-mêmes, sur le site d'Objectif Image. www.objectif-image.fr. (onglet PARTICIPER / SNA)

Il est nécessaire d'être inscrit sur le site pour avoir accès au téléchargement.

Désignation des photographies numériques

Les cinq photographies numériques de la série seront nommées de la façon suivante :

Titre-de-la-série_1.jpg – Titre-de-la-série_2.jpg – Titre-de-la-série_3.jpg – Titre-de-la-série_4.jpg – Titre-de-la-série_5.jpg

Lors du téléchargement saisir le titre de la série par défaut si rien n'est saisi c'est le nom du fichier qui constitue le titre

Ne pas nommer avec son nom ni son club

Format des photos numériques

OBJECTIF IMAGE
8 rue Brillat Savarin – 75013 Paris

<http://www.objectif-image.fr/>

Les images seront en JPEG, (la plus grande des dimensions doit être égale à 1920 px).
Le profil colorimétrique devra être du SRGB.

Le Règlement

Il est joint à cette lettre,

La liste des séries présélectionnées sera envoyée aux adhérents début octobre et ceux-ci devront nous envoyer **la version papier avant le 16 novembre 2024**.

Les auteurs acceptent que les photographies soient publiées sur le site Internet d'Objectif Image et certifient que les photographies présentées respectent la loi concernant la propriété intellectuelle et le droit à l'image.

La présentation

Les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous passe-partout 40x50 type Contrecollé d'épaisseur 8/10 mm minimum - 20/10 mm maximum,

Les photos présentées sans passe partout, avec ou sans une bordure, sont acceptées à condition d'être collées sur un support 40x50 de 8 à 20/10 mm d'épaisseur. Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

A l'arrière de la photo ou du support, dans le haut à gauche dans le sens de la lecture, sera collée une étiquette, disponible sur le site d'OI.

J'espère que vous participerez en nombre à ce salon..

Vous trouverez ci-joint le règlement de la manifestation.

Pierre SOYER



33^e SALON NATIONAL D'AUTEURS

OBJECTIF IMAGE
8 rue Brillat Savarin – 75013 Paris

<http://www.objectif-image.fr/>

OBJECTIF IMAGE 2024

REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les adhérents et inscrits sur le site OBJECTIF IMAGE. Le but du salon est de présenter une sélection de 15 Auteurs d'OBJECTIF IMAGE.

2 - Les séries sont constituées de 5 surfaces 40x50 cm à l'intérieur desquelles l'auteur est libre du choix du sujet présenté, du procédé photographique utilisé, de la taille et du nombre des images. Aucun thème n'est imposé.

3 - Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon d'OBJECTIF IMAGE et les auteurs doivent avoir l'autorisation des personnes photographiées pour exposer leurs œuvres. De plus les œuvres doivent être libres de droits d'exposition et de reproduction.

4 - Chaque Auteur ne pourra envoyer qu'1 seule série. Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique.

5 - Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :

- soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, de dimensions 40x50, la couleur du passe-partout est laissée libre.

- soit pour les œuvres en plein format 40x50, être montées sur un support épais d'environ 20/10.

Les séries exposées seront présentées sous cadre, sans les vitres.

6 - Chaque photographie portera au verso une étiquette collée en haut à gauche, permettant ainsi de reconnaître le sens d'accrochage avec le nom et le prénom de l'auteur, le titre de la série et le numéro d'ordre dans la série. Pour préserver l'anonymat du jugement, aucune indication ni signature ne devra figurer sur la face exposable des œuvres.

7 - Le Jury du Salon sélectionnera quinze séries qui seront présentées à l'exposition et attribuera trois coups de cœur parmi les quinze exposées.

La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury. Les décisions du Jury sont sans appel.

8 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

9 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les séries primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union **sous forme de fichiers numériques Haute définition.**

Les fichiers numériques ayant servi à réaliser les tirages pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées :

- Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.
- Les séries ne sont pas divisibles, Objectif Image s'engageant à respecter le travail d'auteur et la présentation sous forme de série cohérente.
- Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai,

après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.

- Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.
- La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. Objectif Image s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer l'Union par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours. La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.

10 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

11 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

Les envois accompagnés **des bordereaux** et des **formulaires Colissimo** retour pré-remplis, doivent parvenir à :

Joël GARCIA
17 Rue François PRADAL
22950 TRÉGUEUX
Tel : 06 81 34 23 43

- **Téléchargement des photographies jusqu'au 21 septembre 2024**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PHOTOGRAPHIES PRESELECTIONNEES

16 novembre 2024 Dernier délai

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des séries qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur unité et de leur **aspect**.

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les emballer entre **deux plaques de contreplaqué**. Pensez à renforcer les angles.

Obligatoire :

l'adresse , **pour le retour**, sur une feuille blanche, propre, prête à coller.

Afin de faciliter le retour des photos, je vous demanderai de bien vouloir joindre à votre envoi **un formulaire «Colissimo»** (à retirer à la poste, non payant) rempli avec pour adresse du destinataire la vôtre et comme adresse d'expéditeur celle du club organisateur. Cela évitera aux organisateurs d'avoir à remplir tous les formulaires de retour.

OBJECTIF IMAGE

8 rue Brillat Savarin – 75013 Paris

<http://www.objectif-image.fr/>